Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260407-D_26_088-DE

GUICHEN PONTRÉAN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 26-088 – 7 avril 2026

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
Désignation de représentants

Membres en exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 26
(de la délibération 26-072 à 26-073)
27 (de la délibération 26-073 à la délibération 26-081)
28 de la délibération 26-082 à 26-094)
Pouvoirs : 2
(de la délibération 26-072 à 26-081)
Votants : 29
28 (aux délibérations n°26-072 et 26-073)

Présents : Michèle MOTEL- Audrey GROSHENY - Patrick JUMEL - Laëtitia HAMON Régis BAUNIN - Catherine BOULOGNE - Olivier GICQUEL - Nadine EDOM - Pierrick AUFFRAY - Julie FAUDET - Bruno MARGOTTIN - Françoise LEBRUN - Aurélien LE GALL - Ghislaine DELANOUE - Joël DESHAYES - Yann JOULAUD - Karl TCHAKOUMEGNI - Jean-Marie RYO – Laura GUESTIN – Christophe LE GALL - Gwenola CHARMETEAU – Matthieu CHANEL - Jocelyne BLANCHARD - Anne GADBY - Sylvain DELFAU - Mathieu DAVIAU – Elouan RACINEUX - Linda GAULTIER
Absent : Karl TCHAKOUMEGNI (délibération 26-072 à 26-073)
Excusés : Elena ESTIER-PAILLET - Elouan RACINEUX (de la délibération 26-072 à 26-081)
Pouvoirs : Elena ESTIER-PAILLET à Michèle MOTEL – Elouan RACINEUX à Linda GAULTIER (de la délibération 26-072 à 26-081)
Secrétaire de séance : Bruno MARGOTTIN

L'an deux mille vingt-six, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni en salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Michèle MOTEL, Maire, après avoir été convoqué le premier avril deux mille vingt-six, conformément aux articles L 2121-7, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Office Communautaire d'Animation Sportive du territoire de Guichen (OCAS) – Désignation de membre associé

L'article 5 des statuts mis à jour le 9 mars 2017 de l'Office Cantonal d'Animation Sportive créé en 2002, devenu Office Communautaire d'Animation Sportive du Territoire de Guichen, prévoit que sont membres de droit :

- les Conseillers Départementaux du canton de Guichen, ou leurs représentants
- le Président de la Communauté de communes Vallons de Haute Bretagne Communauté (VHBC), ou son représentant
- deux représentants de la Communauté de communes VHBC, ou leurs suppléants
- l'éducateur sportif départemental du territoire et le-la responsable mission Education Sport
- les animateurs sportifs communaux du territoire

Et sont membres associés :
Un élu (ou son suppléant) des communes de Baulon, Bourg-des-Comptes, Guichen, Guignen, Goven, Laillé, Lassy et Saint-Senoux désigné par son Conseil municipal.

Ils sont dispensés du versement d'une cotisation. Ils disposent du pouvoir délibératif et sont électeurs et éligibles.

Etant entendu l'exposé de Michèle MOTEL,

Il est proposé de procéder à la désignation d'un membre associé titulaire et d'un membre associé suppléant à l'Office Communautaire d'Animation Sportive du Territoire de Guichen.

Sont candidats :

Titulaires	Suppléants
Yann JOULAUD	Karl TCHAKOUMEGNI

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213501265-20260407-D_26_088-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

La Maire,

Michèle MOTEL

MAIRIE DE GUICHEN 35 ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,

Bruno MARGOTTIN

CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ	
Les voies de recours	Les délais
Devant le Maire *. Le recours gracieux*	Si le *recours gracieux* est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif *. Le recours contentieux*	Le *recours contentieux* doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr .